

Elections

Inscriptions sur les listes électorales

Pour effectuer votre inscription, vous pouvez :

- Vous inscrire en ligne sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

OU

- Déposer votre demande en mairie

Pour cela vous devez télécharger un des formulaires suivant :

Fichier

[Formulaire destiné aux citoyens français \(.pdf - 3.74 Mo\)](#)

Fichier

[Formulaire à l'usage des non-français de l'union européenne - élections municipales \(.pdf - 3.32 Mo\)](#)

Fichier

[Formulaire destiné aux citoyens non français de l'union européenne - élections européennes \(.pdf - 3.23 Mo\)](#)

Vous devez également fournir la copie recto/verso de votre pièce d'identité et la copie d'un justificatif de moins de 3 mois, à votre nom et prénom et mentionnant l'adresse de votre **domicile**.

Il peut s'agir, d'un des documents suivants :

- Facture d'eau, d'électricité, de gaz,
- Téléphone fixe, box
- Attestation d'assurance habitation
- Avis d'imposition ou certificat de non imposition sur le revenu
- Quittance de loyer non manuscrite
- Bulletin de salaire ou titre de pension
- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- Pour les personnes en maison de retraite, attestation du directeur sur laquelle figure l'adresse de l'établissement et établissant la réalité de l'hébergement.

Si vous êtes hébergé chez une autre personne

Il faut présenter les 3 documents suivants :

- Lettre datant de moins de 3 mois, signée par la personne vous hébergeant et qui certifie que vous habitez chez elle
- Document prouvant votre lien avec la commune (bulletin de salaire récent ou tout document indiquant votre nom et l'adresse)
- Copie de la carte d'identité de l'hébergeant.

Si vous êtes hébergé chez votre père et/ou votre mère

Un jeune de moins de 26 ans peut s'inscrire sur la liste électorale de la commune :

Il faut fournir :

- un document de moins de 3 mois attestant du **domicile** du **parent** dans la commune,

et un document attestant du lien de **filiation** (copie du livret de famille, acte de naissance avec indication de la **filiation**, ...)

Vous souhaitez vérifier que vous êtes bien inscrit (e) dans votre commune avant de vous rendre aux urnes, cliquez sur le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Tirage au sort des jurés d'assises

Le tirage aux sorts des jurés d'assises pour la session 2024 aura lieu **le 14 avril à 9h00**.